



Brumath, le 8 mars 2022

Réunion du Conseil Municipal

Lundi 14 mars 2022 à 20 H

Salle KREBS du Centre Culturel de Brumath

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 31 janvier 2022
3. Autorisation d'urbanisme pour l'installation d'un WC automatique à l'aire de jeux du Centre Culturel
4. Droit de résolution 5 rue du Professeur Kastler
5. Participation au contrat de relance du logement
6. Personnel : mise à jour du tableau des effectifs du personnel de la Ville
7. Compte-rendu des décisions du Maire
8. Information – Solidarité de la Ville de Brumath avec l'Ukraine
9. Divers et communications

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et afin de respecter les règles sanitaires qui s'imposent dans le contexte actuel, cette séance se tiendra dans la salle Krebs du Centre Culturel de Brumath, en présence des fonctionnaires indispensables à la tenue de la séance et de la Presse.

La séance est ouverte au public dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Le port du masque est souhaité.

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum est fixé au tiers de l'effectif du Conseil Municipal, apprécié sur les seuls membres présents et chaque conseiller municipal pourra disposer de deux pouvoirs.

Le Maire

Etienne WOLF